



AR PREFECTURE

063-200072080-20220222-CC20220105-DE
Regu le 25/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 35

Votants : 45

N° CC2022-01-05

OBJET :

**ELABORATION DU
PLAN DE MOBILITE
SIMPLIFIE DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES**

Rendue exécutoire :

*Transmise en Sous-Préfecture
le :*

*Publiée ou notifiée
le :*

L'an deux mille vingt-deux, le 22 février à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 15 février 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JOUHET ; Jocelyne LELONG ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Marc BEAUMONT ayant donné procuration à Michèle MEUNIER ; François BRUNET ayant donné procuration Laurence ORIOL ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Christian JEROME ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Cédric BOILOT ;

Excusés remplacés par le suppléant :

Excusés : Claude DUBOSCLARD ; Aurélie DEFRETIERE ; Bernard DUVERGER ; Pascale JEAN ; Claire LEMPEREUR ; Marie-Christine LOURDIN ; David SABY ; Marie TARDIVAT ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

Vu la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, dite loi LOM, qui consacre le rôle des collectivités locales dans la mise en place des solutions de mobilités et charge l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) de construire des solutions de mobilité en concertation avec les acteurs locaux,

Vu la délibération du 14 novembre 2017 validant les modifications statutaires de l'EPCI et actant la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy,

Vu l'arrêté préfectoral du Puy-de-Dôme N°19-00340 du 13 mars 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy,

Considérant que la loi LOM a créé un nouvel outil, le plan de mobilité simplifié (PdMS), à destination des AOM des territoires de moins de 100 000 habitants, qui contribue à renforcer le rôle de l'AOM comme acteur majeur de l'écosystème local de la mobilité, aussi bien vis-à-vis des acteurs extérieurs qu'en interne,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'élaborer le Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, par le biais d'un travail avec un bureau d'études et d'une démarche participative,
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-les-Mines le 22 février 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président

Laurent DUMAS
